PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT*

DURANT LES HORAIRES DE COUVRE-FEU (20h00 – 5h00)

En application de l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2021 modifiant l'arrêté R02-2021-10-08-00001 du 8 octobre 2021prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Né(e) le : à :

Demeurant :
certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (sélectionner la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire:

☐ **Activité professionnelle, sportive, culturelle, restauration, enseignement et formation, mission d'intérêt général**

- Déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou d'enseignement ou de formation.
- Déplacements professionnels et livraisons.
- Déplacements liés à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
- Déplacements retour à domicile liés à une activité sportive encadrée, culturelle, de loisir ou de restauration dans un ERP dédié à ces activités jusqu'à 22 heures (présenter un justificatif).

☐ **Consultations et soins**

- Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé

☐ **Motif familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables, garde d'enfants, situation de handicap**

- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires, ou pour la garde d'enfants.
- Déplacements de personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.

☐ **Convocation judiciaire ou administrative, démarches ne pouvant être menées à distance**

- Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, pour se rendre dans un service public ou chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peut être réalisé à distance.

☐ **Transfert**

- Déplacements liés à des transferts ou transits vers ou depuis l'aéroport.

☐ **Animaux de compagnie, le soir et la nuit après 20h00**

- Déplacements brefs pour les besoins des animaux de compagnie.

Le : **à :** **Signature :**

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)